

# ***Le célibat ecclésiastique : une fonction sociale nécessaire?***<sup>1</sup>

## **1. Le point de vue du sociologue**

L'abandon de la vie religieuse ou du ministère sacerdotal est habituellement interprété du point de vue du seul individu : d'un côté il y a l'institution, de l'autre les cas individuels. Du point de vue de l'institution, il s'agit d'un simple "contrôle de frontière" : selon l'anthropologue Mary Douglas et sa métaphore du corps humain, on pourrait dire que le contrôle de ce qui en sort, les excréments, sert à définir la pureté de ce qui reste dedans. Du point de vue de l'individu, l'abandon est surtout un problème psychologique : les procédures de dispense et les différents itinéraires de sortie impliquent la particularité de chaque cas. L'opinion publique elle-même décrit le phénomène du point de vue des individus, toujours situés par rapport à l'institution à laquelle ils appartenaient ("ex-prêtres" ou "prêtres mariés") ; beaucoup d'intéressés continuent à accepter cette étiquette, soit qu'ils se considèrent eux-mêmes toujours prêtres ("in aeternum") soit qu'ils espèrent obtenir une certaine reconnaissance de l'institution qu'ils ont quittée. Le débat sur le célibat est marqué par cette lecture individualiste du problème : on veut bannir la loi du célibat (nommée dorénavant : LC) et on voudrait en même temps que le prêtre ait toujours le même prestige et le même pouvoir. Reste de toute façon une prémisse indiscutable, la supériorité du sacerdoce ministériel sur le sacerdoce universel des fidèles. Cette idée est d'ailleurs à la base de la revendication d'ordination des femmes, qui oublie sans doute que la féminisation d'une profession contribue à en diminuer le prestige.

Mais pourquoi la perspective individuelle est-elle devenue si importante quand on aborde le thème du célibat ? Pourquoi ne suffit-il plus de dire que le célibat est une loi et que les lois sont là parce que quelqu'un a le pouvoir de les faire observer ? Comment croire aujourd'hui au primat de la conscience et de la liberté individuelle, et expliquer que, depuis 1123, tant de prêtres ont accepté cette loi sans discussion ? Pour répondre à cette question il faut nous rappeler que le concept de conscience est le produit de l'action conjointe de deux processus historiques de la civilisation occidentale. Le sociologue Norbert Elias a décrit le processus de naissance de l'intimité et de la maîtrise de soi comme le résultat d'une société de cour qui a supprimé les instincts d'agressivité en introduisant l'étiquette comme nouveau moyen de rencontre pour acquérir prestige et pouvoir. Le formalisme de l'étiquette permet par contraste un lieu pour la vie privée et l'intimité. Pendant que ce premier mécanisme se développe à la cour de France et se répand dans toutes les cours européennes modernes, d'un autre côté, en Allemagne, la bourgeoisie exclue des cours crée de nouvelles valeurs, opposées à celles du formalisme et de l'apparence : la morale tout intérieure de Kant jointe à une ascèse bourgeoise (capitaliste) opposée au gaspillage des cours. Le résultat du processus de civilisation, bien que promu par des classes sociales antagonistes, est l'invention d'une série de contraintes imposées à l'enfant et qu'on appelle le surmoi freudien.

C'est dans ce contexte que la LC trouve sa place : on passe de l'extériorité d'un code législatif qui n'est observé que formellement, à l'intériorité d'une règle de conscience dont la violation implique un complexe de culpabilité.

Cette longue introduction ne prétend pas résoudre la question de savoir si la conscience est une invention ou une découverte récente, mais voudrait montrer que le déplacement de la LC de la règle sociale à la conscience morale provoque une force coercitive différente et donc aussi un vécu différent de sa violation. Si la LC n'est qu'une loi pénale, sa violation ne constitue pas une faute ou un péché (et peut-être que toutes les lois ne sont que pénales, du moins selon les théories réalistes du droit ; selon l'anthropologie culturelle, les lois morales le seraient également).

Laissant de côté cet aspect psychologique, revenons à la perspective impersonnelle, et considérons le sacerdoce comme n'importe quel produit disponible sur le marché des rôles sociaux : à ce titre, il subit des fluctuations de valeur comme toute autre marchandise, son prestige diminuant avec son extension puisque la valeur d'une marchandise dépend de sa rareté. En continuant notre réflexion d'un point de vue exclusivement sociologique, faisons abstraction de tout raisonnement évangélique ou théologique et demandons-nous quelle est la fonction de la LC dans la stratification sociale et dans la création de l'inégalité sociale. Le pouvoir, le

---

<sup>1</sup> *PERCHE' R-ESISTE LA LEGGE DEL CELIBATO?*, par **Claudio BALZARETTI**, dans *Sulla Strada* (revue des prêtres mariés italiens du groupe "Vocatio") anno XIX, n. 61 (n.1-2, 2005) pages 23-28.

prestige, la richesse et l'instruction sont les principaux facteurs qui marquent les inégalités dans notre société, et parmi ces quatre facteurs le prêtre ne peut plus compter aujourd'hui que sur le prestige, sur le degré de considération où il est tenu. Mais sur quelle base se fonde ce prestige ? Notre hypothèse est que dans une société structurée par des statuts symboliques, le célibat est à la fois une caractéristique d'appartenance à un groupe social et un bien de prestige à cause de sa rareté.

## 2. Le statut social du prêtre

Du point de vue du calcul des coûts et des bénéfices, on doit supposer que la LC a offert des bienfaits à beaucoup, depuis 1123 jusqu'à aujourd'hui. Mais il y a lieu de distinguer les bienfaits pour les individus et ceux pour l'institution. Un exemple d'individu qui y trouve son compte, c'est don Abbondio qui "n'avait pas beaucoup pensé aux obligations et aux nobles fins du ministère auquel il se vouait : se procurer un certain confort, et accéder à une classe sociale respectée et forte, lui paraissaient deux raisons plus que suffisantes pour un tel choix" (*Les Fiancés*<sup>2</sup> chap. 1). L'observation de Manzoni laisse à penser que l'élévation de statut social soit facile, mais en réalité les choses ne sont pas si simples. Si on fait abstraction du mythe américain du *self made man*, répandu à dessein pour faire croire qu'il y a une possibilité d'ascension sociale pour tous pourvu qu'on soit capable, les sociologues sont plutôt convaincus qu'il n'y a pas de mobilité sociale parce que les élites au pouvoir tendent à se reproduire ou, au mieux, à n'accepter de nouveaux membres que par cooptation. Les classes qui ont le pouvoir économique peuvent transmettre leur richesse grâce aux lois de l'héritage, les classes qui ont le pouvoir culturel ont plus de difficultés, mais réussissent quand même à transmettre à leurs descendants des professions prestigieuses.

Un changement social réel s'est produit grâce à l'église catholique, mais elle a dû payer ce prix en refusant les lois de l'héritage. La LC naît pendant la querelle des investitures, après la division entre pouvoir temporel et spirituel, mais cette bataille a, comme prémisse, l'extension à tous du principe d'héritage. Peut-être devrait-on corriger l'axiome connu de Rousseau : ce n'est pas la propriété privée qui est à l'origine de l'inégalité entre les hommes, mais bien la loi de l'héritage. Le pouvoir spirituel de l'église trouve sa spécificité en abandonnant l'héritage, fondement du pouvoir temporel ; en même temps, la société civile accepte la cohabitation avec cette société spirituelle qui s'en distingue par le refus de la reproduction biologique, fondement de l'héritage.

Ces précisions apportées, on peut mieux comprendre l'opinion de Manzoni : la carrière ecclésiastique permettrait de s'élever socialement, ce qui est impensable dans la société civile. Ceci explique d'ailleurs le traumatisme de l'ex-prêtre qui doit renoncer au statut qu'il avait acquis.

## 3. Le célibat sépare l'église de la société

La carrière ecclésiastique présente un attrait considérable malgré la LC, mais les deux éléments ne peuvent être séparés. En niant la reproduction biologique, la LC s'oppose à la société civile qui se base justement sur les règles de la reproduction biologique et du mariage. Cette loi symbolise bien la distinction et l'opposition entre l'église et le monde : à ce dernier est attribué la qualité de "nature", et donc implicitement à l'église la qualité "spirituelle". La subtile distinction entre vœu de chasteté et LC révèle que cette loi n'a pas en premier lieu une fonction de répression de la sexualité, mais plutôt une fonction de négation de la société. Que la référence ultime de tous les liens dans l'institution ecclésiastique soit la nature biologique et sociale de la famille, la preuve en est fournie par l'utilisation métaphorique des termes de parenté : père, abbé, sœur, fils...

La LC serait donc un facteur de distinction de l'église par rapport à la société : sans la LC, comment pourrait-elle obtenir le prestige ? Le prestige économique, elle ne l'a plus, ni ne pourrait prétendre l'avoir sans violer le dixième commandement et le précepte évangélique de pauvreté. Le prestige culturel, elle l'a perdu suite à la diffusion de l'alphabétisation et de la scolarisation de masse. Elle doit chercher une source de prestige qui la distingue des autres classes dominantes : pour l'aristocratie, les sources de prestige sont ou étaient le bon goût, l'art et le raffinement, et pour la bourgeoisie, ce sont la richesse et la profession.

La négation du mariage qui, par exemple, peut commencer, comme séparation de la famille d'origine, avec l'entrée au séminaire, s'accompagne ensuite du stratagème de justifier cette opération comme naturelle, en attribuant le nouveau statut à la vocation, c'est-à-dire à une prédisposition innée. Ce qui en réalité est un statut acquis par l'entrée dans une institution et en assumant certains rôles, est présenté comme un statut

---

<sup>2</sup> *Les Fiancés (I promessi sposi)* d'Alessandro MANZONI est "le" roman du 19e siècle en Italie (NDLR).

attribué : on naît avec la vocation, déjà choisi à l'avance par Dieu. Et la carrière ecclésiastique elle-même est décrite comme une décision divine, non comme une recherche du pouvoir par l'homme d'église. Aujourd'hui on décrit la vocation selon le concept de *Beruf* élaboré par Max Weber : l'élection divine se manifeste dans la vocation-profession. L'appel au salut, à la grâce de tous les chrétiens, se transforme en une prédestination à un travail ou à une réussite.

La non participation au processus de reproduction biologique de la société (loi naturelle) reçoit en outre une appréciation positive (choix surnaturel). Ce qui est négatif est lu comme positif, comme faisait saint Jean Chrysostome lorsque il disait que les pauvres existaient pour que les chrétiens puissent exercer la vertu de miséricorde. Cependant, le système peut aussi accepter comme positive la loi naturelle de la reproduction biologique, mais déclarer que l'élu renonce à ses prédispositions naturelles grâce à une force ascétique. Dans ce cas, les objections deviennent des arguments en sa faveur : on annonce les tentations que devra affronter le candidat et celui-ci saura qu'il est un élu s'il y résiste.

#### **4. Le célibat devient un tabou**

Selon l'anthropologue Marvin Harris, les Hébreux cessèrent de manger du porc à cause des transformations écologiques dues à la transformation de l'habitat naturel du cochon et parce que son élevage aurait réduit l'efficacité du système général de production alimentaire. Mais une fois que l'interdit fut défini comme tabou, il produisit une fonction supplémentaire : il servit à distinguer et à séparer cette minorité ethnique de la société environnante et à augmenter le sens de l'identité et de la solidarité. Pour des motifs analogues, les conditions qui ont justifié la LC à l'origine ont pu cesser, mais elle continue avec une autre fonction. On pourrait suivre l'histoire des substitutions des buts de cette loi en lisant les variations des argumentations en sa faveur dans les derniers siècles, lorsque les théologiens ont dû répondre aux polémiques laïques et celles des Lumières ; le jeu sera dévoilé lorsque les habitués théologiens de cour auront trouvé des arguments en faveur du mariage des prêtres.

De notre point de vue sociologique par contre, il est en tout cas intéressant de remarquer que la LC sert de critère pour distinguer le catholicisme soit à l'intérieur du christianisme, vis-à-vis de l'orthodoxie et des autres confessions, soit à l'intérieur, vis-à-vis des autres rites non latins.

L'opinion publique elle-même confirme cette fonction d'étiquette produite par la LC : car ce ne sont pas les concepts théologiques qui servent à distinguer les confessions chrétiennes, c'est la fidélité au pape, la LC et le culte des saints. Dans une société globale les signes qui permettent de distinguer les individus et les groupes deviennent plus importants : du code fiscal au slow food, aux traditions locales et au réveil ethnique.

Au-delà de la fonction d'identification du catholicisme latin, la LC a encore une autre fonction purement interne : elle distingue les prêtres des laïcs. Et ici on peut vraiment parler de statut symbolique et de bien de prestige. Nous avons déjà rappelé que le prêtre n'a plus aujourd'hui ce prestige social que lui conféraient les études, le rôle central de la religion dans la vie quotidienne, le bien-être économique du système des bénéfices et des offrandes. Aujourd'hui les signes du statut vont marquer le corps des personnes : du bon goût qu'on manifestait en particulier pour les objets ou dans les comportements, on est passé au soin de sa beauté physique. Ce n'est pas seulement le vêtement qui est à la mode, mais il faut le soin de son corps, la fréquentation des salons de beauté et des gymnases. La mode du piercing est un signe d'appropriation de son corps. Dans ce déplacement de signification, la LC trouve une nouvelle place : elle marque une des fonctions les plus intimes du corps humain et a une fonction de classification, parce qu'elle sert à l'identification d'un sous-groupe marqué par une castration symbolique.

#### **5. Trop humain pour espérer un changement ?**

Continuer à discuter de la LC constitue sa meilleure promotion, surtout parce que cela montre combien elle est un élément important, et aussi parce que c'est la transformation d'un élément secondaire du christianisme en une caractéristique fondamentale. Discuter de la LC, c'est en augmenter la force de distinction.

Cette réflexion peut être lue comme une provocation, une désillusion ou une espérance. Une provocation parce qu'elle réduit l'église à une institution humaine parmi d'autres, justifiant ses intérêts par une idéologie (une théologie). Une désillusion parce qu'elle anéantit l'espoir que des changements soient vraiment possibles. Reste de toute façon ouverte une espérance, parce que ces réflexions ne sont qu'une lecture très partielle qui utilise des théories sociologiques même pas très à la mode.

Claudio BALZARETTI

## POST SCRIPTUM

Après avoir rédigé ces réflexions, nous avons eu connaissance du livre de Jean Claude Bologne, *Histoire du célibat et des célibataires* (éditions Fayard, 2004), qui décrit les changements de représentation collective du célibat depuis l'antiquité jusqu'à nos jours en Occident.

Tous les héros sont des célibataires, même si dans les histoires ils finissent mariés et heureux avec beaucoup d'enfants. Beaucoup d'écrivains, d'artistes, de philosophes, de savants, sont des célibataires ou ont donné leur contribution à l'histoire de l'humanité avant de se marier. Longtemps, en dehors des ordres sacrés, le célibat était comme une salle d'attente en vue du mariage, où seules s'arrêtaient les vieilles filles (les "demoiselles") ou des célibataires qu'on plaignait ou méprisait. Aujourd'hui par contre c'est un mode de vie qui se choisit, qu'il arrive aux hommes mariés de reprendre, et dans lequel les divorcés se retrouvent naturellement. Il y a même un marché qui s'est développé ces dernières années de façon spectaculaire (le single).

Phénomène important à partir du 18<sup>e</sup> siècle, le célibat est lié aux concepts nouveaux d'individu, de liberté, de droit au bonheur, de réalisation personnelle. On invente de nouvelles formes de socialisation dont le célibataire constitue la cellule (clubs, associations, bandes...), alors que le couple était le noyau des sociétés traditionnelles (clan, tribu, famille...).